

Distr.
GENERALE

T/PET.5/1309

16 janvier 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. GABRIEL NDJIE CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Ndjié Gabriel
Planteur à Nkolbisson,
s/s Mr. Atangana Nkon Marc,
B.P.235,
Yaoundé

Yaoundé, le 4/11/57

à Monsieur le Président de la 11ème Session de l'Assemblée Générale
des Nations Unies, à Manhattan, New-York (U.S.A.)

Monsieur,

J'ai la probité de venir avantageusement auprès de votre haute autorité digne et généreuse, vous solliciter faveur de vouloir m'emprunté secours sur cette affaire qui demeure actuellement stable, que notre compétence ne manquera pas de porter superbement des faveurs (illisible). C'est avec confiance et l'espoir que je vous fait l'intervention dans cette correspondance; vous disant qu'ici au Cameroun, les Blancs eux profitent de ce beau pays et non nous les camerounais. Loin de là, je déclare ouvertement et au l'interrogation Monsieur, vous êtes Père de tout le monde, est-ce-que c'est vous qui donnez permission à vos frères d'accaparer les produit du Cameroun? Comme Mr. Roger Auriol, directeur du Centre Agronomique de Nkolbisson, B.P.235 a dû gaspiller mes biens, déracinement d'un quart de ma plantation et quelques arbres fruitiers d'un quart de ma plantation et quelques arbres fruitiers sans motifs.

En effet, cette lettre vous serez comme une plainte. Et par là j'ai besoin de mes droits intéressés dont Monsieur le Chef Subdivision de Gaoundé avait donner

permission qu'on doit me payer tout le dédommagement, mais quand au directeur éprouve que c'est superfectoire, et lance même des injures parfois.

J'ai à vous déclarer de porter votre geste compétant pour qu'on me remet les droits dont la teneur suit :

1. Liberté infinie pour le minimum de pieds cacaoyers resté dont il s'est accaparé.
2. Le dédommagement de 324 adultes 3.000.000 frs.
3. Le dédommagement de 228 pieds jeunes 1.000.000 frs.
4. La remise du rendement annuel de la plantation depuis 1952 qui compte : 1955 - 1 sacs de cacao, 1 1/2 en 1954, 3 sacs en 1955, 2 1/2 en 1956, 1 sac en 1957 dont la cueillette est en cours et 2 sacs de cacao en 1952, enfin les totaux s'élèvent à : 800 Kg. au prix de 150 Kg = 132.000 frs.
5. Maison mesurant 7 m de long sur 4 m de large = 10.000 frs.
6. Une cuisine de 5 m. sur 3,50 = 4.000 frs.
7. Un champ de manioc, 40 m. de long sur 17 m. de large = 10.000 frs.
8. 12 palmiers = 3.600 frs.
9. 5 Safouliers = 25.000 frs.
10. 6 avocats = 24.000 frs.
11. 2 manguiers = 2.000 frs.
12. 2 cocoliers = 300 frs.
13. 5 bananiers = 500 frs.
14. 6 ananas = 180 frs.

Qui se réalise aux totaux de : 611.580 frs.

Monsieur, j'ai déjà averti n'importe où ici au Cameroun, personne ne bouge, et aujourd'hui je reçois une fierté de vous demander si vous pourriez le comparaître dans votre nationalité mondiale?

A l'attente de vous lire une prochaine lettre, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

(Signé) Ndjié Gabriel.